

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

27/09/2018

L'an deux mille dix huit et le 27 juin à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

Présents : MM. R. PLA, J. MALLEA, J.BALLANEDA, N.ARNOUX , L.AUCHERE, M.BAIGES,, JM.VIDAL, J.TUBERT

Absents excusés: A.CALLS (procuration J.BALLANEDA, G.LAFONT (procuration L.AUCHERE) D.FIGUERES (procuration J.MALLEA), X.LOUGARRE (procuration R.PLA)

Secrétaire de séance : JM VIDAL

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à ce que soit rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- délaissé départementale pour la Miellerie
- Enquête publique étude environnementale du Tanyari

Il explique le point Décision modificative est à supprimer

DELAISSE DEPARTEMENTALE MIELLERIE

Afin de finaliser l'opération de cession par le département du délaissé de la départementale longeant la voie ferrée pour le projet de construction de la Miellerie, il est nécessaire de prendre une décision validant les surfaces à transférer, du domaine public départemental vers le domaine public communal. Cette décision est nécessaire pour que le Département valide en commission de novembre le dit transfert.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

ENQUETE PUBLIQUE ETUDE ENVIRONNEMENTALE DU TANYARI

Une enquête publique s'est tenue durant un mois entre aout et septembre concernant un projet de réhabilitation des rives du Tanyari sur la commune d'Ortaffa, de Palau et d'Elne. Aucune objection concernant ce projet.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

MODIFICATION STATUTS SYDEEL 66

Les modifications envisagées ont pour intérêt l'inscription d'une nouvelle compétence optionnelle d'infrastructures de communications électroniques et le changement des modalités de retrait des compétences optionnelles. Cette compétence consiste à autoriser le Sydeel 66 à relayer la retransmission de la Télévision pour les communes du Conflent et de lui permettre de récupérer des compétences dans le domaine du numérique et du haut débit dont les communes du Conflent sont pauvrement dotées.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

DOMAINE PUBLIC

Suite à la demande d'un riverain de l'impasse des remparts (propriétaire de 4 parcelles mitoyennes) souhaitant faire l'acquisition d'une partie du fond de l'impasse actuellement propriété de la commune pour ne plus être pollué par les déjections canines, la commune a reçu une pétition de l'ensemble des riverains qui s'oppose à cette cession du domaine public.

Mr le Maire explique que cette cession n'enclave aucun riverain et qu'elle ne porte pas atteinte aux intérêts des autres riverains.

Il propose de faire une réponse aux pétitionnaires et d'attendre leur réaction avant de prendre une décision.

COMMISSION APPEL D OFFRES

Le service du contrôle de légalité demande à ce que soit reprise la délibération du remplacement de Mme C. CHAPRON au sein de la CAO.

Mr TUBERT remplace Mme CHAPRON en tant que titulaire. Mme BALLANEDA remonte suppléante à la place de Mr TUBERT.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

CLECT CCACVI

Mr le Maire explique que chaque année il est nécessaire de valider les décisions prises en commission intercommunale de transfert des charges.

Il est demandé à chaque commune membre de valider les dossiers suivants ;

- évaluation des frais de fonctionnement du Pôle Enfance-Jeunesse sur la commune de BAGES

- transfert de la compétence obligatoire GEMAPI et de la compétence facultative « GRAND CYCLE DE L'EAU HORS GEMAPI »

- adhésion de la Communauté de Communes au Pays Pyrénées-Méditerranée en lieu et place de ses communes membres

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

LOCATION SALLE DE DANSE

Monsieur le Maire souhaite que soit fixer les conditions d'utilisation de la salle de danse. Seules les écoles et les associations d'Ortaffa pourront utiliser à titre gratuit la salle. Les associations doivent toutefois verser une caution de 1000 euros non encaissable. Un contrat de location doit être signé avec les associations et elles doivent signer également le règlement d'utilisation des salles. Le renouvellement de ce contrat doit être fait chaque année par les associations.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

NOM DE LA RUE DU LOTISSEMENT LE CLOS D ORTAFFA

Une seule rue est présente dans ce lotissement et Mr le Maire demande aux élus de proposer des noms et de soumettre au vote le choix de la rue. Après échanges et discussions, le nom choisi est rue de Llinas

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Suite à une inversion des lettres lors de la saisie de la délibération concernant l'étude environnementale pour les terrains situés au dessus de la voie ferrée entre Pn5 et Pn3 , il est demandé à l'assemblée de revalider la délibération dûment corrigée

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

PERSONNEL COMMUNAL

Suite à l'augmentation des effectifs cantine (104 enfants) , il a été nécessaire d'embaucher via un contrat aidé un agent Mme Id Mansour Annick, anticipant ainsi le départ de Corinne Fauquet à la CCACVI au 1^{er} novembre 2018. De plus, l'agent recruté à 20h continuera à assurer le remplacement de Mme Durand de l'agence postale communale. Le salaire de cet agent est pris en charge à hauteur de 50 % par le département

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

QUESTIONS DIVERSES

ECLAIRAGE DE NOEL

Mr le Maire propose d'illuminer le rond de la ZAC et les abords de la Mairie pour cette année (budget prévu 5000 euros) – une consultations sera lancée en novembre.

COLIS DE NOEL

Mme Ballaneda propose de modifier l'attribution des colis. En effet, jusqu'à aujourd'hui les couples ne recevaient qu'un colis mais identique à celui pour une personne seule. Il est proposé d'offrir donc pour cette année un colis couple un peu plus consistant en produit pour 2 personnes.

Accord par 12 voix pour;0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote

EVENEMENT CLIMATIQUE Foudre

Les dégâts causés par la foudre début septembre s'élèvent à 7500 euros. L'assurance a été saisie pour une prise en charge des sinistres. Ont été concernés le clocher civil, l'éclairage public du Parking du souvenir français et le système de vidéoprotection.

MOBILIER FUTURE SALLES CESC

Une consultation a été lancée concernant l'acquisition de tables et de chaises pour la future salle polyvalente du CESC. Les tables seront en bois afin de garantir une meilleure solidité et une meilleure esthétique que les tables actuelles en résine. Les chaises seront pliantes noires. L'ensemble sera livré avec chariots de rangements (tables et chaises) Le devis choisi est celui de Comat et Valco pour un montant de 4548 euros HT pour 20 tables rondes et 96 chaises

VISITE DU PREFET ET DU SOUS PREFET A ORTAFFA

la visite est prévue le 25 octobre de 15h à 17h. Pour cela Mr le Maire propose d'offrir un cadeau de bienvenue au Préfet, au Sous Préfet et aux secrétaires de la Sous Préfecture.

THEATRE

Mr Levasseur qui occupait la salle du Préfa jusqu'à l'année dernière, ne sera pas reconduit pour cette année. En effet, seule les associations d'Ortaffa peuvent disposer des salles communales

Troupe de théâtre amateurs : Mr Malléa explique qu'une programmation de pièces de théâtre est prévue en juin 2019 pour réaliser le printemps d'Ortaffa sorte de rencontres du théâtre amateur dans la future salle polyvalente du CESC. D'autres opérations sont à envisager avec cette compagnie.

CABANISATION

Les dossiers s'accumulent et à chaque tournée de nouveaux dossiers émergent. Le dossier ABRIC (hangar devenu maison) est en attente de jugement par exemple, sans oublier les dossiers que l'on peut éviter grâce à l'application vigifoncier. Malheureusement d'autres dossiers sont en cours et assez compliqués. L'application LUCCA de la DDTM est en cours de test et a pour objectif d'assister les communes dans la gestion de ces dossiers.

TRAVAUX

Les travaux du CESC ont pris du retard en raison des aléas de la météo et du retard d'un prestataire mais cela n'a pas empêché le démarrage des travaux des annexes . L'architecte a demandé à ce que le retard soit rattrapé et les pénalités seront appliqués à l'entreprise défaillante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30

R.PLA

J.MALLEA

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

JM VIDAL